

cation n'est pas à l'abri de toute difficulté, elle est néanmoins très admissible<sup>1</sup> et d'accord avec la suite de l'Épître<sup>2</sup>.

bant, transfigurabat Apostolus. » S. Augustin, *De Civ. Dei*, xx, 20, t. xli, col. 688. Cf. J.-M. Guillemon, *Clef des Épîtres de saint Paul*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, 1878, p. 161.

<sup>1</sup> « *We the living who are remaining*. The deduction from these words that S. Paul *himself expected to be alive* (Alford, with Jowett, Lünemann, Koch and the majority of German commentators), must fairly be pronounced more than doubtful. » Ch. Ellicott, *St. Paul's Epistles to the Thessalonians*, 3<sup>e</sup> édit., Londres, 1866, p. 64.

<sup>2</sup> On peut voir d'autres solutions dans J. Corluy, *La seconde venue du Christ (Science catholique)*, avril 1887, t. II, p. 293 et suiv.); R. Cornely, *Introduct.*, t. III, p. 413.

## CHAPITRE VIII.

## LES ÉPÎTRES PASTORALES DE SAINT PAUL.

L'authenticité des Épîtres pastorales de saint Paul, c'est-à-dire de ses deux lettres à Timothée et de celle à Tite, a été universellement acceptée jusqu'à notre siècle. Schleiermacher est le premier qui, en 1807, ait rejeté la première Épître à Timothée<sup>1</sup>, sous prétexte qu'elle était composée en partie d'extraits des autres Épîtres pastorales, qu'il avouait être authentiques, et fabriquée en partie à leur imitation. Lücke et Neander adoptèrent l'opinion du théologien berlinois, dans les mêmes limites; mais Eichhorn, de Wette, et surtout Christian Baur et son école sont allés plus loin et ont rejeté en bloc les trois lettres<sup>2</sup>. M. Renan s'est fait leur écho en

<sup>1</sup> Schleiermacher, *Ueber den sogen. ersten Briefe des Paulos an den Timotheos*, Berlin, 1807. Avant lui, J.-E.-C. Schmidt avait émis quelques doutes dans son *Einleitung in das Neue Testament*, Marbourg, 1804, t. I, p. 257 et suiv., mais sans nier formellement l'authenticité.

<sup>2</sup> M. Reuss a admis l'authenticité des trois lettres dans sa *Geschichte der heiligen Schrift*, t. II, p. 87-89, 126 et suiv. Dans sa traduction française de la Bible, il n'admet plus que l'authenticité de la seconde Épître à Timothée. Cf. A. Sabatier, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. X, 1881, p. 251.

France. Il a consacré une vingtaine de pages à attaquer les Épîtres pastorales.

L'authenticité de ces trois Épîtres souffre des difficultés insurmontables. Je les regarde comme des pièces apocryphes... Le trait ordinaire des lettres fabriquées avec une intention doctrinale est que le faussaire voit le public pardessus la tête du prétendu destinataire, et écrit à celui-ci des choses que celui-ci sait très bien, mais que le faussaire tient à faire entendre au public. Les trois Épîtres que nous discutons ont à un haut degré ce caractère. Paul, dont les lettres authentiques sont si particulières, si précises, Paul... serait ici un prêcheur général, assez peu préoccupé de son correspondant pour lui faire des sermons qui n'ont aucune relation avec lui, et lui adresser un petit code de discipline ecclésiastique en vue de l'avenir... Enfin, l'organisation des églises, la hiérarchie, le pouvoir presbytéral et épiscopal sont, dans ces Épîtres, beaucoup plus développés qu'il n'est permis de le supposer aux dernières années de la vie de saint Paul<sup>1</sup>.

L'Apôtre n'est pas « un prêcheur général, » dans ses lettres à ses disciples. Il les instruit de leurs devoirs et

<sup>1</sup> E. Renan, *Saint Paul*, p. xxiii-xxvi. Un auteur anglais fait au sujet de la condamnation des Épîtres pastorales par M. Renan les justes réflexions suivantes : « Renan, who does not venture positively to condemn any of the others, and who has only serious doubts about the Epistle to the Ephesians, seems to have thought that his reputation for orthodoxy in his own school would be seriously compromised, if he showed any hesitation in rejecting the pastoral Epistles, and, accordingly, apocryphal, fabricated, forged, are the epithets which he commonly applies to them. Yet, not very consistently, he constantly uses them as authorities for his narrative. See

de la manière d'administrer leur Église; il leur répète ainsi des choses qu'ils peuvent savoir déjà, et, en leur donnant des conseils personnels, il leur donne des leçons qui peuvent servir à tous les pasteurs des âmes, mais qu'y a-t-il d'étonnant en cela? Toutes les lettres qu'on appelle de direction, en style ascétique, celles de Fénelon, de Bossuet ou de M. Olier, sont dans ce cas. Saint François de Sales se trouva avoir écrit son *Introduction à la vie dévote*, sans y penser ni s'en douter, en écrivant des lettres de spiritualité à des personnes bien déterminées. L'objection n'est donc pas sérieuse.

Mais, d'après l'école de Tubingue, les Épîtres à Tite et à Timothée ne sont pas et ne peuvent pas être authentiques, parce qu'elles parlent d'une hiérarchie ecclésiastique qui ne devait pas exister encore du temps de l'Apôtre des Gentils. Tout le système de Baur consistant à expliquer l'origine du Christianisme par une évolution progressive et naturelle, l'organisation de l'Église a dû être l'œuvre du temps et non celle de Jésus-Christ et des Apôtres. Comme ces Épîtres établissent la fausseté de la

*Saint Paul*, 124, 132, 419, 429, but specially *L'Antechrist*, p. 100, 101, which are altogether founded on these Epistles. At p. 103, he feels the necessity of making an apology, and says : « Nous usons « de cette Épître comme d'une sorte de roman historique, fait avec « un sentiment très juste de la situation de Paul en ses derniers « temps. » There could be no clearer testimony from an unwilling witness to the internal marks of truth presented by the Epistle which he cites. » G. Salmon, *A historical Introduction to the New Testament*, 1885, p. 488. Voir aussi ce que dit M. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 95 et 104.

thèse rationaliste, Baur et ses sectateurs en concluent qu'elles ne sont que du second siècle<sup>1</sup>. Cependant, l'histoire ne doit pas se plier aux systèmes *a priori*; c'est aux systèmes à ne pas contredire l'histoire. Eusèbe de Césarée compte les trois Épîtres pastorales parmi les écrits du Nouveau Testament, qui sont acceptés de tous sans aucune contestation<sup>2</sup>. Avant lui, le pape saint Clément, contemporain de saint Paul, y avait fait une vingtaine d'allusions, dans sa première lettre, aux Corinthiens<sup>3</sup>. Saint Ignace, martyr, et saint Polycarpe les connaissent également<sup>4</sup>. Il est inutile de citer un plus grand nombre<sup>5</sup> de noms; ceux-ci suffisent pour montrer l'antiquité des Épîtres pastorales.

Quant aux objections qu'on allègue contre leur authenticité, elles consistent à y relever de prétendues erreurs historiques. La principale, comme nous l'avons vu<sup>6</sup>, est tirée de ce que « l'organisation des Églises, la hiérarchie, le pouvoir presbytéral et épiscopal sont beau-

<sup>1</sup> Volkmar place les Épîtres pastorales entre 140 et 170, *Moses Propheta*, p. 91, 162; Pfeiderer date la seconde à Timothée de l'an 98 à l'an 117 et la première de l'an 117 à l'an 138, *Protestanten Bibel*, p. 837; Hilgenfeld admet la date de l'an 150 environ, *Einleitung*, p. 764; Holtzman celle de 140 à 150, *Pastoralbrief*, p. 271; M. Renan dit : « L'époque de ces trois Épîtres peut être placée vers l'an 90 ou 100. » *Saint Paul*, p. L.

<sup>2</sup> Eusèbe, *Hist. Eccl.*, III, 3, 25, t. xx, col. 217, 368.

<sup>3</sup> S. Clément romain, *I Ep. ad Cor.*, 2, 29, etc., t. I, col. 209, 269.

<sup>4</sup> S. Ignace, *Ep. ad Magn.*, 8; *ad Ephes.*, 2; *ad Smyrn.*, 9, etc.; S. Polycarpe, *Ep. ad Philip.*, 5, t. v, col. 669, 645, 714, 1009.

<sup>5</sup> On peut voir d'autres citations dans R. Cornely, *Introductio*, t. III, p. 552-554.

<sup>6</sup> Voir plus haut, p. 502.

coup plus développés qu'il n'est permis de le supposer aux dernières années de la vie de saint Paul. »

A cette difficulté il est facile de répondre : Il est vrai que les Épîtres pastorales supposent qu'il y a, dans les communautés chrétiennes, des évêques, des prêtres et des diacres; il est vrai qu'un des sujets principaux des lettres à Timothée et à Tite, c'est de leur recommander de confier à de dignes pasteurs la conduite des âmes et de leur exposer leurs devoirs, mais cela se comprend sans peine. Les Apôtres ne pouvaient se passer de collaborateurs. Il leur fallait aussi des successeurs. Timothée et Tite étaient les auxiliaires des premiers disciples du Sauveur; ils avaient besoin d'aides à leur tour, et comme le choix des ministres de l'Église est de la plus haute importance, saint Paul leur donne des conseils sur cette grave matière. Quoi de plus naturel? Alors même qu'aucun témoignage ne nous ferait connaître l'existence de cette organisation, elle est si indispensable qu'elle résulterait de la nécessité même où était le Christianisme d'avoir des chefs pour se perpétuer et pour vivre.

Mais, outre cette raison tirée de la nature des choses, nous avons des faits positifs qui confirment la vérité de tout ce qui est supposé par les lettres pastorales. Dans l'Épître à Tite, il lui est recommandé spécialement d'établir des prêtres, c'est-à-dire, d'après le contexte, des évêques dans la ville de Crète<sup>1</sup>. C'est, pour ainsi dire, le pendant de ce que nous lisons dans les Actes, savoir que saint Paul établit des prêtres (évêques) dans chaque

Tit., I, 5, 7.

église<sup>1</sup>. L'auteur de la première Épître à Timothée lui écrit : « Ne négligez pas la grâce qui vous a été donnée par l'imposition des mains de l'assemblée des prêtres<sup>2</sup>. » On ne peut prétendre que l'imposition des mains fût inconnue à l'âge apostolique, puisque, dans les Actes des Apôtres, nous voyons également une assemblée de prophètes et de docteurs imposer les mains à Paul et à Barnabé<sup>3</sup>.

Les Épîtres pastorales mentionnent aussi les diacres. L'institution des diacres est expressément racontée dans les Actes ; elle ne peut par conséquent souffrir et ne souffre, de fait, aucune difficulté. Il existait donc, du temps des Apôtres, des diacres, des prêtres et des évêques, et, en dépit de toutes les dénégations des rationalistes, il est certain que la hiérarchie ecclésiastique est d'origine apostolique. C'est un fait historiquement démontré. Il est constant et indéniable qu'elle était universellement en vigueur dans l'Église au II<sup>e</sup> siècle, en Asie, en Italie, en Grèce, en Gaule, en Afrique. Dans tous ces pays, à la tête des églises, sont des prêtres, placés eux-mêmes sous le gouvernement d'un évêque : tous les monuments antiques sont unanimes pour l'attester. Nous trouvons donc la hiérarchie sacrée établie partout ; nous ne la voyons naître nulle part<sup>4</sup>. Si l'on recherche où et à quelle époque a commencé cette organisation, on ne

<sup>1</sup> Act., xiv, 22.

<sup>2</sup> I Tim., iv, 14.

<sup>3</sup> Act., xiii, 1-3.

<sup>4</sup> Cf. Lightfoot, *St. Paul's Epistle to the Philippians*, p. 232 ; Davidson, *Introduction to the New Testament*, 1882, t. II, p. 54.

trouve aucune trace de son origine ni de ses progrès. Ce qui prouve qu'elle est aussi ancienne que l'Église elle-même, et qu'elle est l'œuvre des Apôtres.

Les Épîtres les plus incontestées de saint Paul nous attestent cette origine par les allusions qu'elles renferment concernant la hiérarchie ecclésiastique. Le docteur des Gentils n'oublie pas le don de gouvernement dans l'énumération des dons du Saint-Esprit<sup>1</sup>. L'Épître aux Éphésiens parle expressément des « pasteurs » en même temps que des Apôtres et des docteurs, etc.<sup>2</sup>. La consécration du pain et du vin, que mentionne la première Épître aux Corinthiens<sup>3</sup>, implique l'existence d'un consécrateur, c'est-à-dire d'un sacerdoce. L'Épître aux Hébreux, qui est certainement antérieure aux Épîtres pastorales, s'occupe longuement du sacerdoce chrétien<sup>4</sup>.

L'Apocalypse, qui date des dernières années du siècle (en 95) et qui remonterait même, d'après les incrédules, jusqu'à l'an 68, confirme le témoignage de saint Paul : elle nous montre de son côté sept évêques présidant aux sept églises d'Asie Mineure dont elle parle. Personne n'ose nier que saint Jacques, le frère de saint Jude, n'ait été « évêque » de Jérusalem<sup>5</sup>. La hiérarchie ecclésiastique existait donc alors.

La lettre de saint Clément aux Corinthiens, composée sans aucun doute à la fin du premier siècle, entre l'an

<sup>1</sup> I Cor., xii, 7-10 (*Discretio spirituum*).

<sup>2</sup> Eph., iv, 11.

<sup>3</sup> I Cor., xi, 23-26 ; cf. x, 16-17.

<sup>4</sup> Heb., iv, 14-15 ; v, 1-11.

<sup>5</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 1, 23, t. xx, col. 136, 196.

91 et l'an 100, suppose aussi clairement l'existence de la hiérarchie et elle en parle comme d'une institution connue de tous les chrétiens, et par conséquent déjà ancienne. Ce pontife, vingt-cinq ans au plus après la mort de saint Paul, reproche aux Corinthiens d'avoir chassé leur évêque pour le remplacer par un autre et il dit en propres termes que les évêques ont été établis par les Apôtres. Celui qui s'exprime ainsi est un pape. Nous avons donc là tous les degrés de l'échelle hiérarchique, au premier siècle de l'Église<sup>1</sup>.

La critique rationaliste prétend aussi que les veuves, dont il est question dans la première Épître à Timothée<sup>2</sup>, ne sont devenues qu'au second siècle des auxiliaires ecclésiastiques<sup>3</sup>.

Cette assertion est fautive. La première Épître aux Corinthiens parle de certaines femmes qui exerçaient dans l'Église un ministère de charité<sup>4</sup>. Saint Paul nomme Phébé, diaconesse de l'Église de Cenchrée. L'institution, déjà ébauchée en 56 ou 57, s'est développée naturellement et si, vers 64 ou 66, dans sa première Épître à Timothée, l'Apôtre nous montre des veuves chrétiennes formant une sorte d'association charitable<sup>5</sup>, ce progrès est conforme à la nature des choses. L'exis-

<sup>1</sup> Voir tous les textes de saint Clément, ainsi que les textes analogues de la *Doctrine des Douze Apôtres*, cités par le P. de Smedt, *L'organisation des Églises chrétiennes jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1888, p. 334 et suiv.

<sup>2</sup> I Tim., v, 9-16.

<sup>3</sup> Davidson, *Introduction*, t. II, p. 52.

<sup>4</sup> I Cor., ix, 5.

<sup>5</sup> I Tim., v, 9-16.

tence, au premier âge de l'Église, de l'organisation que supposent les Épîtres pastorales est donc historiquement établie.

Divers critiques allèguent encore contre l'authenticité de ces écrits des difficultés doctrinales. Les lettres à Timothée et à Tite contiennent divers passages qu'ils prétendent être en désaccord avec la doctrine et la manière de faire de saint Paul. Cette allégation est fautive. L'Apôtre saint Paul parle de Jésus-Christ<sup>1</sup> comme dans les Épîtres aux Corinthiens, aux Galates et aux Romains, et il n'existe sur ce sujet capital aucune différence entre les lettres du grand Apôtre.

On objecte en particulier contre l'Épître à Tite ce qu'elle contient au sujet des hérésies. Ce langage, dit-on, est suspect. Mais pourquoi donc? Est-ce que les hérésies n'avaient pas déjà commencé à lever la tête? La preuve qu'elles sont presque aussi anciennes que l'Église elle-même, c'est que la première Épître aux Corinthiens les mentionne déjà<sup>2</sup>.

Les rationalistes attaquent enfin les lettres pastorales en affirmant qu'elles contiennent des choses fausses. L'Apôtre n'a point fait, il n'a même pu faire ce qu'elles supposent. — Qu'y a-t-il donc d'impossible ou d'apocryphe dans leur contenu? Examinons-le. La seconde lettre à Timothée parle de divers voyages de saint Paul : ils sont tout à fait d'accord avec ce que nous savons de lui. Rien non plus de ce que nous lisons dans les Épi-

<sup>1</sup> Tit., II, 11-14.

<sup>2</sup> I Cor., XI, 19.

tres pastorales n'est en contradiction avec son caractère. « Non seulement, dit M. Sabatier, au sujet de la seconde Épître à Timothée, il n'y a rien dans ces textes qui ne convienne à l'Apôtre; mais encore il est absolument inadmissible à qui a pratiqué la littérature apocryphe du second siècle, qu'un chrétien de cet âge, écrivant vers 130 ou 170, ait pu reconstituer une situation historique si nettement déterminée, avec des détails et des circonstances à la fois si désintéressées et si parlantes, et retrouver et rendre, ce qui est plus incroyable encore, les dispositions d'âme, les émotions et les sentiments au milieu desquels Paul quitta la vie<sup>1</sup>. »

On soulève contre les Épîtres pastorales une dernière difficulté tirée de l'époque de leur composition. La première à Timothée et celle à Tite ont été écrites entre la première et la seconde captivité de saint Paul; la seconde à Timothée a été écrite pendant l'emprisonnement qui précéda le martyre de l'Apôtre; aucune d'elles ne peut être antérieure au premier emprisonnement. La critique en conclut qu'elles sont toutes apocryphes parce que, d'après elle, saint Paul n'a été captif qu'une fois, lorsqu'il fut amené de Palestine à Rome<sup>2</sup>, comme nous le racontent les Actes.

Cette objection a de quoi surprendre. Il faut avoir une étrange audace pour nier un fait aussi bien établi par l'histoire que celui de la double captivité de saint Paul. Saint Clément pape, qui avait été son disci-

<sup>1</sup> A. Sabatier, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. x, p. 251.

<sup>2</sup> Voir S. Davidson, *Introduction*, t. II, p. 21.

ple, affirme expressément que l'Apôtre avait porté l'Évangile jusqu'aux extrémités de l'Occident<sup>1</sup>, ce qu'il n'avait pu faire qu'après avoir été délivré une première fois de prison. Le fragment de Muratori raconte également que saint Paul alla prêcher en Espagne<sup>2</sup>. Eusèbe dit dans son Histoire ecclésiastique : « Après avoir plaidé sa cause, (Paul) partit de nouveau pour le ministère de la prédication, comme on le raconte, et après une seconde visite à la même ville (de Rome), il y termina sa vie par le martyre<sup>3</sup>. » L'Apôtre a donc pu écrire à Timothée, lorsqu'il était emprisonné pour la seconde fois à Rome. Tout ce que nous lisons dans les Épîtres pastorales convient si exactement à saint Paul que ceux-là mêmes qui en nient l'authenticité disent : « La tradition paulinienne s'y affirme avec vigueur;... c'est là un... point reconnu de tout le monde<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> S. Clément romain, *I Epist. ad Cor.*, 5, t. I, col. 220.

<sup>2</sup> Voir le texte du Canon de Muratori dans le *Manuel biblique*, 7<sup>e</sup> édit., t. I, n<sup>o</sup> 40, p. 101.

<sup>3</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 22, t. XX, col. 193.

<sup>4</sup> A. Sabatier, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. x, p. 258.

## CHAPITRE IX.

## ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A PHILÉMON.

L'authenticité de la courte lettre à Philémon n'est pas sérieusement contestée. A cause de sa brièveté et de son contenu, elle a été naturellement peu citée par les anciens écrivains ecclésiastiques, mais elle est expressément nommée parmi les Épîtres de saint Paul dans le Canon de Muratori<sup>1</sup>; elle se lit dans toutes les anciennes versions et peu de critiques, même aujourd'hui, osent mettre en doute l'authenticité de ce « vrai petit chef-d'œuvre de l'art épistolaire<sup>2</sup>. »

Baur est presque le seul<sup>3</sup> qui contredise la tradition, et il le fait parce qu'il veut rejeter l'authenticité de l'Épître aux Colossiens et que la lettre à Philémon fournit un argument contre sa thèse<sup>4</sup>, mais il n'a pu donner

<sup>1</sup> « Verum ad Philemonem unam. » Voir *Manuel biblique*, 7<sup>e</sup> édit., t. I, n<sup>o</sup> 40, p. 102.

<sup>2</sup> E. Renan, *L'Antechrist*, p. 96.

<sup>3</sup> Chr. Baur, *Der Apostel Paulus*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 88-94.

<sup>4</sup> Il existe plusieurs points de contact entre l'Épître aux Colossiens et l'Épître à Philémon. L'Archippus que saint Paul appelle, Philém., 2, son collaborateur, et qui était le fils ou un proche parent de Philémon et de sa femme Appia, est nommé dans l'Épître aux Colossiens, IV, 17, et il était probablement évêque de Colosses. Oné-

aucune raison à l'appui de son sentiment. « Peu de pages ont un accent de sincérité aussi prononcé, dit M. Renan. Paul seul, autant qu'il semble, a pu écrire ce petit chef-d'œuvre<sup>1</sup>. »

sime, au sujet duquel saint Paul écrit à Philémon, est également nommé, Col., IV, 9. Philémon lui-même habitait probablement la ville de Colosses.

<sup>1</sup> E. Renan, *Saint Paul*, p. XI.